

Le cartulaire du prieuré d'Aubigny-en-Artois *)

Le cartulaire du prieuré d'Aubigny-en-Artois de l'Ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin ¹⁾ est conservé aux Archives départementales du Pas-de-Calais, à Arras, dans la série H (Clergé régulier). Il n'est pas coté. De 26,5 cm de hauteur sur 19,5 de largeur, il a été pourvu au XIX^e siècle d'une demi-reliure munie sur le plat de tête d'une étiquette portant la mention manuscrite : « Prieuré d'Aubigny / dépendant de l'abbaye du Mont S^t Eloy, ordre de s^t Aug^{tin} / Cartulaire en parchemin / 1137 à 1309 ».

Le registre compte 87 feuillets de parchemin ; il est formé de dix cahiers et de deux feuillets de garde, l'un de tête, l'autre de queue. Les cahiers se décomposent comme suit : 1^{er} cahier : il comprend six feuillets de table des actes transcrits par la même main que le texte du cartulaire et deux feuillets où sont copiés trois actes, de la même main également, le scribe a rempli après coup l'espace laissé blanc par la table dans ce cahier ajouté postérieurement (la preuve en est que celui-ci n'est ni folioté ni signé et que les trois actes ne figurent pas à la table) ; 2^e cahier : f^{os} 1 à 12 ; 3^e cahier : f^{os} 13 à 24 ; 4^e cahier : f^{os} 25 à 34 ; 5^e cahier : f^{os} 35 à 42 ; 6^e cahier : f^{os} 43 à 50 ; 7^e cahier : f^{os} 51 à 58 ; 8^e cahier : f^{os} 59 à 66 ; 9^e cahier : f^{os} 67 à 74 ; 10^e cahier : f^{os} 75 à 77.

Tous les cahiers ont comme signature au verso du dernier

*) Cette étude n'aurait sans doute jamais paru si certaines facilités de recherches ne m'avaient été accordées. Je remercie la Commission mixte des Accords culturels franco-belges qui, à diverses reprises, subsidia mes séjours en France. Ma reconnaissance va aussi à M. Bougard, directeur du Centre d'Archives du Pas-de-Calais, qui me conseilla avec l'autorité d'une grande érudition.

¹⁾ Pas-de-Calais, arrondissement de Saint-Pol. Le prieuré d'Aubigny n'appartient donc pas à l'Ordre mendiant des Ermites de Saint-Augustin. Cette distinction essentielle n'est rappelée ici que pour mémoire.

feuille un chiffre romain correspondant à son rang dans la composition du registre, les premier et dernier étant exceptés. En outre, on trouve des réclames en fin des cahiers 2, 5, 8 et 9. Chaque page comporte deux colonnes d'écriture et chaque colonne trente et une lignes. On doit être reconnaissant au scribe d'avoir usé d'une véritable calligraphie qui se lit aisément et qui peut passer pour modèle.

La date de la confection du cartulaire est facile à déterminer. L'écriture est celle du début du XIV^e siècle. Outre cette indication paléographique, la logique en fait un travail de peu postérieur à la date de la charte la plus récente : celle-ci étant du 20 mars 1311, nous y trouvons le *terminus a quo* de rédaction et la date exacte de celle-ci ne doit pas s'en écarter de beaucoup.

Le registre a été folioté trois fois. Due au copiste auteur du cartulaire, la numérotation va de I à LXXVIII. Elle ne comprend ni le cahier de tête, ni celui de queue. Une deuxième numérotation a été faite au XIX^e siècle. Elle commence au premier feuillet du premier cahier (le feuillet de garde étant omis) et s'arrête au huitième feuillet, le suivant portant le chiffre I de la numérotation originale ²⁾, elle reprend au feuillet 75 et va jusqu'à 78 (feuillet de garde de queue). Enfin, une troisième numérotation, placée verticalement et en toutes lettres dans la marge de gauche du recto des feuillets, a été faite au XIX^e siècle et va jusqu'à quatre-vingt huit au feuillet de garde de queue.

L'ordre topographique, qui régit généralement les cartulaires ³⁾, préside au classement des diplômes de celui d'Aubigny. Voici les titres des chapitres : Aubigny : f^{os} 1-34, 35v^o, 36 (2^e col.), 36v^o-38, 44v^o-145, 51v^o-54, 58 (1^{re} col.) ⁴⁾ ; Vendelincourt : 34-36 (1^{re} col.), 58 (2^e col.) - 58 v^o ; Tilloy : 38v^o-39 (1^{re} col.) ; Savy : 39 (2^e col.) - 40v^o (1^{re} col.) ; Lignereuil : 40v^o (2^e col.) ; Givenchy : 41 (1^{re} col.) ; Villers-Brûlin : 41 (2^e col.) - 44 ; Mingoval : 46-47v^o ; Warlus : 48 ; Saint-Nicolas-lez-Arras : 48v^o ; Warlincourt : 49 ; Capelle : 49v^o ; Mont-Saint-Eloi : 50 r^o et v^o, 56v^o-57v^o ; Bailleul : 51, 60v^o-61v^o ; Izel : 54v^o-56 (2^e col.) ; Béthonsart : 59-60 ; Magnicourt-en-Comté : 62-70v^o. Le dernier chapitre (f^{os} 71v^o-74v^o) est consacré aux exemptions de tonlieux.

²⁾ Une quatrième main a complété cette numérotation aux feuillets I et II.

³⁾ A. GIRY, *Manuel de diplomatique*, Paris, 1894, p. 31. — A. DE BOÜARD, *Manuel de diplomatique française et pontificale*, t. I, Paris, 1929, p. 216.

⁴⁾ La plupart des bulles pontificales sont transcrites dans cette section.

Le texte du manuscrit est-il formé non pas de la copie des pièces originales, mais d'une transcription partielle du cartulaire perdu de l'abbaye du Mont-Saint-Eloi, dont Aubigny dépendait, ainsi que l'affirme J. Ramackers⁵⁾ ? L'examen du registre nous apporte deux indices militant en faveur de cette opinion. Le premier réside dans le fait que de nombreux actes ne sont pas adressés aux religieux d'Aubigny, certains ne mentionnent même pas le nom du prieuré. Le scribe a cependant jugé opportun de les faire figurer dans son recueil parce que les privilèges et avantages obtenus par le Mont-Saint-Eloi, abbaye-mère, s'étendaient naturellement à Aubigny. Le second indice est que les rubriques qui précèdent les actes paraissent copiées telles quelles du cartulaire du Mont-Saint-Eloi, le mot *nos* étant régulièrement synonyme d'*abbatia Montis Sancti Eligii*.

Par contre, la comparaison du registre avec une table du cartulaire de l'abbaye-mère, écrite à la fin du XIII^e siècle et conservée aux Archives Générales du Royaume des Pays-Bas, à La Haye⁶⁾, fait apparaître un ordre de transcription absolument différent. S'il est donc aventureux de se prononcer à ce sujet, on peut être formel sur l'origine du cartulaire : il fut incontestablement transcrit dans le *scriptorium* du Mont-Saint-Eloi. En témoignent la très grande similitude d'écriture et l'emploi identique des encres rouge et bleue, la première utilisée pour écrire les titres courants, la foliotation et pour souligner les rubriques, la seconde pour tracer les initiales des actes.

Etant destiné comme tous les registres semblables à être consulté de préférence aux titres originaux plus exposés que lui à la perte ou à la destruction, le cartulaire d'Aubigny fut conservé avec soin durant près de cinq siècles dans le *scrinium* du prieuré, dont il constituait la pièce essentielle : le répertoire des privilèges et des titres de propriété. A la fin de l'Ancien Régime, Aubigny, établissement religieux supprimé, vit, en vertu des lois du 5 janvier 1790 et du 5 brumaire an V (26 octobre 1796), ses archives, devenues

⁵⁾ J. RAMACKERS, *Papsturkunden in Frankreich*, t. III, Göttingen, 1940, p. 12.

⁶⁾ Fonds Gérard, n° 2 bis. E. BROUETTE, *Une « tabula libri chartarum » de l'abbaye du Mont-Saint-Eloi*, dans *Scriptorium*, t. XIV, 1960, pp. 103-104. On conserve un feuillet d'un cartulaire du Mont-Saint-Eloi (pitancerie). Archives de la ville de Metz, coll. de Salis, II, 155. Cfr H. TRIBOUT DE MOREMBERT, *Chartes et documents concernant le Nord de la France (Flandre, Artois, Tournaisis) conservés aux Archives de la ville de Metz*, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. XLVII, 1957, p. 133.

biens nationaux, transférées au chef-lieu du département. Incorporé, ainsi que nous l'avons dit, dans la série H, ce document a été mentionné et sommairement décrit dans les catalogues de cartulaires ⁷⁾ et dans l'*Etat général par fonds* ⁸⁾.

Il a été utilisé par plusieurs écrivains. Nous ne citons ici que ceux d'entre eux qui y ont le plus largement puisé. De Cardevacque s'en servit afin de rédiger son étude concernant Aubigny ⁹⁾, puis pour son livre sur l'abbaye du Mont-Saint-Eloi ¹⁰⁾ et pour sa notice sur Aubigny dans le dictionnaire du Pas-de-Calais ¹¹⁾. Le chanoine Bled le dépouilla en vue de l'élaboration de son répertoire des actes des évêques de Thérouanne ¹²⁾ et le comte de Loisine pour l'étude topographique de son département ¹³⁾. Dans ses nombreuses publications ¹⁴⁾ M. P. Feuchère s'y réfère de multiples fois. D'autre part, les érudits allemands Von Pflugk-Harttung ¹⁵⁾ et Ramackers ¹⁶⁾ l'uti-

⁷⁾ *Catalogue général des cartulaires des Archives départementales*, Paris, 1847, pp. 12-13. — H. STEIN, *Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France*, Paris, 1907, p. 35, n° 252.

⁸⁾ *Etat général par fonds des Archives départementales*, Paris, 1903. Ni L. DELISLE, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, Paris, 1856, pp. 525-69, ni H. OESTERLEY, *Wegweiser durch die Litteratur der Urkunden-Sammlungen*, Berlin, 1886, ne le connaissent. Par ailleurs, l'*Inventaire sommaire des Archives départementales du Pas-de-Calais. Série H*, dû à G. TISON, ne comprend dans les trois volumes parus (Arras, 1902-11) que l'inventaire du fonds de l'abbaye de Saint-Vaast et partiellement celui de l'abbaye de Saint-Bertin.

⁹⁾ En 1858, Cardevacque présentait à l'Académie d'Arras une notice sur Aubigny-en-Artois. Le travail fut couronné malgré son insuffisance scientifique et les critiques qu'il suscita (Abbé ROBITAILLE, *Rapport sur les mémoires en dehors du concours*, dans les *Mémoires de l'Académie d'Arras*, t. XXXI, 1859, pp. 92-95). L'œuvre paraît n'avoir été que partiellement imprimée: la bibliothèque publique d'Arras possède le début de cette étude (jusqu'aux invasions normandes) sous la cote B/7577.

¹⁰⁾ A. DE CARDEVACQUE, *L'abbaye du Mont-Saint-Eloi*, Arras, 1859.

¹¹⁾ ***, *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais. Arrondissement de Saint-Pol*, t. I, Arras, 1879, pp. 12-52, bien qu'il n'y donne aucune référence et ne fasse que le citer p. 51 dans la bibliographie.

¹²⁾ O. BLED, *Regestes des évêques de Thérouanne*, t. I, Saint-Omer, 1904.

¹³⁾ Comte DE LOISNE, *Dictionnaire topographique du département du Pas-de-Calais*, Paris, 1907. Aucune référence à ce registre dans E. PERRET, *Histoire de saint-Kilien d'Aubigny*, Calais, 1920.

¹⁴⁾ A signaler, en particulier, la première partie de la publication des regestes des comtes de Saint-Pol (*Revue du Nord*, t. XXXIX, 1957, pp. 43-8), dont plusieurs actes sont transcrits dans le cartulaire d'Aubigny.

¹⁵⁾ J. VON PFLUGK-HARTTUNG, *Acta pontificum Romanorum inedita*, 3 vol.,

lisèrent pour l'établissement de leur liste des bulles pontificales ou pour la publication de celles-ci. Nous-même en avons tiré quelques considérations sur la datation d'un acte de Thierry d'Alsace ¹⁷⁾.

Des actes relatifs à Aubigny ont déjà été publiés. Mais les auteurs anciens — tels Du Chêne, Miraeus et Foppens — ont-ils recouru au cartulaire du prieuré ? Il semble plutôt qu'ils se soient servis des originaux conservés au Mont-Saint-Eloi ou du cartulaire de cette abbaye. Conscient de l'intérêt qu'offrait la publication d'un choix de textes, Cardevacque fit connaître en annexe de son histoire du Mont-Saint-Eloi un nombre assez élevé de pièces justificatives, exactement soixante-cinq. De celles-ci quatorze sont extraites du cartulaire d'Aubigny.

Cette édition partielle appelle quelques remarques. La fragilité de la méthode du jeune écrivain qui, il y a un siècle, faisant, en quelque sorte, œuvre de pionnier, entreprenait l'édition de chartes, se révèle au premier coup d'œil. Un seul document est publié *in extenso* ¹⁸⁾, les autres sont ou bien traduits ¹⁹⁾, ou bien longuement décrits au point qu'on se demande s'il faut parler d'une analyse ou d'une traduction ²⁰⁾, ou encore mentionnés très brièvement ²¹⁾. On ne sait, d'ailleurs, quel critère présida à cette distinction. Si l'on peut passer sur des peccadilles — imprécisions ²²⁾ ou erreurs ²³⁾ dans les références, ponctuation fautive, absence de réduction des dates exprimées selon le calendrier liturgique, mauvaise traduction des prénoms —, il y a des fautes graves, telles l'ignorance du style et des erreurs importantes de dates ²⁴⁾. Bref, une édition bien venue à l'époque, déficiente aujourd'hui.

Tubingen et Stuttgart, 1881-85. — *Beiträge zu Jaffé's Regestensammlung*, dans *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. VII, 1882, pp. 82-120.

¹⁶⁾ J. RAMACKERS, *op. cit.*

¹⁷⁾ E. BROUETTE, *Note sur la date d'une charte de Thierry d'Alsace concernant la fondation du prieuré d'Aubigny-en-Artois*, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. XIX, 1959, pp. 212-7.

¹⁸⁾ N^o LIII.

¹⁹⁾ N^{os} XXXIII, XXXV, XLIII et XLIV.

²⁰⁾ N^{os} XXXII, XXXIV, XXXVII et LV.

²¹⁾ N^{os} XXXVIII, XL, XLI, XLVIII et XLIX.

²²⁾ Aucun renvoi à l'édition de Du Chesne.

²³⁾ La charte dont il publie l'analyse sous le n^o LI porte comme référence le feuillet 49 v^o, alors qu'en réalité, elle se trouve au feuillet 59 v^o.

²⁴⁾ Le document XXXII qu'il dit émaner de l'évêque d'Arras à la date de

Le cartulaire d'Aubigny compte cent quarante-huit actes ainsi répartis :

	XII ^e s.	XII ^e /XIII ^e s.	XIII ^e s.	XIV ^e s.	Total
Inédits	16	1	81	16	114
Analysés ou mentionnés	2	—	11	1	14
Traduits	—	—	2	—	2
Publiés	18	—	1	—	19
Total	36	1	95	17	149

Fidèle reflet de l'activité diplomatique des religieux, il nous offre dans ses actes le produit des chancelleries les plus diverses. Voici la classification des principaux suscripteurs, où l'élément ecclésiastique l'emporte :

Papes : Eugène III, Adrien IV, Alexandre III, Lucius III, Urbain III, Innocent III, Innocent IV et Alexandre IV.

Cardinaux et archevêques légats : Samson de Mauvoisin, archevêque de Reims ; Eudes, cardinal diacre du titre de Saint-Nicolas *in Carcere* ; Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, cardinal du titre de Sainte-Sabine.

Evêques d'Arras : Alvisé, André de Paris, Frénaud, Pierre, Raoul de Neuville, Ponce, Asson, Fursy, Jacques de Dinant et Gérard Pigalotti.

Evêques de Thérouanne : Milon I^{er} et Jacques de Boulogne.

Archidiacres d'Arras : Jean de Bapaume, Milon, Philippe, Luc et Raoul.

Officiaux de l'évêque d'Arras : Robert de Wailly, Arnulphe, R. d'Houdain et Nicolas Brochard, les trois premiers étant chanoines d'Arras, le dernier prêtre de Béthune.

Doyens du chapitre d'Arras : André, Baudouin Dujardin, Robert d'Avion, Nicolas et W.

Rois de France : Louis IX, Philippe IV le Bel.

Comtes et comtesse de Flandre : Thierry d'Alsace, Philippe d'Alsace, Marguerite de Constantinople, Guy de Dampierre, Robert III de Béthune.

Comte d'Artois : Robert.

Comtes et comtesse de Saint-Pol : Hugues IV, Enguerrand, Gauthier de Châtillon, Elisabeth de Châtillon.

janvier 1202, émane, en réalité, de l'archidiacre d'Arras. L'acte XXXIII n'est pas de 1210, mais de 1310, soit un siècle plus tard etc.

Châtelain de Saint-Omer : Guillaume.

Seigneurs d'Aubigny : Baudouin Miette, Hugues Tacon.

Bailli d'Arras : Thomas Brandon.

Un cartulaire étant l'enregistrement d'actes émanant de chancelleries diverses, il ne peut être question de rechercher le style unique utilisé par les rédacteurs des documents. En répartissant ceux-ci suivant les bureaux dont ils émanent, on atteindra mieux la vérité. Ce n'est pas ici l'endroit de reprendre les exposés des diplomates²⁵). Bornons-nous d'indiquer que, pour l'époque à laquelle se rapportent nos documents, le style de la Nativité est utilisé à la chancellerie pontificale et, peut-être, pour les actes de Philippe d'Alsace²⁶) ; que le style de Pâques est celui de la chancellerie royale de France et qu'il est généralement suivi pour la datation des diplômes émanant des chancelleries de Flandre et d'Artois²⁷).

S'il en était besoin, on relèverait dans le cartulaire d'Aubigny-en-Artois trois actes qui confirment l'usage du style de Pâques dans les chartes artésiennes du début du XIV^e siècle : 1) le doyen de la chrétienté d'Aubigny délivre un acte daté du jeudi après la *Reminiscere* et jour de la fête de saint Vindicien *anno M^oCCC^o decimo* ; or, la fête de ce saint est le 11 mars et c'est en 1311 que cette date tombe un jeudi²⁸). — 2) le prêtre d'Aubigny accuse réception d'un acte de l'official d'Arras ; il date son document de l'an 1310 (*anno Domini M^oCCC^o decimo*), le samedi avant la *Laetare*, veille de la saint-Benoît ; or, c'est en 1311 que ces deux fêtes coïncident²⁹). — 3) l'évêque d'Arras, en août 1309, ordonne à Jean Nieppe de remettre à Aubigny les droits de justice et d'usage ; Jean Nieppe s'exécute, il date le document de *lan de grasce mil trois cens et noef au mois de janvier* ; ce qui ne peut être évidemment que janvier 1310 en style moderne³⁰).

²⁵) A. DE BOÜARD, *op. cit.*, t. I, pp. 298-308.

²⁶) Le Chanoine CALLEWAERT (*Le style de Noël et l'indiction impériale dans les chartes de Philippe d'Alsace*, dans les *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, t. LVII, 1907, p. 150 et sv.) a tâché de prouver, contrairement à l'opinion générale, que le style de Pâques fut très rarement employé en Flandre jusqu'aux dernières années du XII^e siècle.

²⁷) Le cas présenté par le Comte DE LOISNE (*Changement de millésime au 1^{er} janvier dans les chartes du XIII^e siècle*, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, t. LXVII, 1907, pp. 339-340) me paraît tout-à-fait exceptionnel.

²⁸) Acte n^o 80.

²⁹) Acte n^o 84.

³⁰) Acte n^o 115.

Quant aux actes mêmes du cartulaire, nous pouvons les répartir en divers groupes ayant pour but la réception et la confirmation de possessions foncières auxquelles affèrent généralement des cens, la perception de rentes, l'obtention de droits de patronat, la possession de dîmes et d'oblations et leur détermination exacte, l'exemption du paiement des droits multiples qui grèvent les biens de consommation, enfin, l'obtention d'un jugement en faveur de la communauté. Comme on le voit préoccupations essentiellement matérielles. L'activité religieuse n'est représentée que par quatre documents.

Table chronologique des actes

1136, 25 décembre, — 1137,	1216, mai = 70.
13 février = 9.	1219, mars = 39.
1136-1138 = 4, 5 et 6.	1219, mai = 38.
1147, 9 août = 12.	1220, mai = 43.
1158, 22 juin = 10.	1221, décembre = 129.
1158 = 8.	1223, 3 décembre = 118.
1155-1158/9 = 14.	1224, 13 décembre = 126.
1160, 7 septembre = 15.	1225, octobre = 92.
1162, 9 novembre = 19.	1228, décembre = 2.
1142-1162 ? = 68.	1232, 31 janvier = 119.
1168 ? - 1172 ? = 7.	1232, 11-30 avril, ou 1233, 1 ^{er} -
1166-1173 = 13.	2 avril = 120.
1178, 30 mai = 11.	1234, 11 août = 137.
1181 = 20 et 21.	1235, 4 juin = 139.
1182 = 76.	1238, 9 juin = 140.
1183, 9 mars = 35.	1238, juin = 138.
1185, 3 mars = 22.	1240, juin = 40, 41 et 134.
1181-1185 = 18.	1240, 25 juillet = 71 et 72.
1186, 16 avril = 23.	1240, 12 novembre = 49.
1186, 18 avril = 24, 25, 26 et	1242, novembre = 51.
27.	1243, janvier = 117.
1186, 20 avril = 28.	1243, 11 février = 149.
1186, 25 avril = 29.	1243, juin = 130.
1186, 11 mai = 30.	1246, 12 janvier = 132.
1174-1186 ? = 36 et 75.	1246, juin = 107.
1186 = 31 et 32.	1246, octobre = 44, 45 et 46.
1190 = 37.	1247, février = 147.
1191, 8 avril = 16.	1247 ?, 27 ? juillet = 47.
1192, juillet = 17.	1247, décembre = 109, 110 et
1193 = 33.	146.
1203, janvier = 116.	1248, août = 124 et 125.
1193-1203 = 34.	1249, mars = 121.
1214, décembre = 74.	1250, 8 juin = 122.
1216, janvier = 69.	1251, juin = 91.

1251 = 48.	1281, octobre = 55.
1255, avril, ou 1256, 1 ^{er} -15 avril = 123.	1285, août = 73.
1256, 6 avril = 133.	1286, novembre = 56.
1256, novembre = 60.	1292, 15 juin = 108.
1257, 20 mars = 127 et 128.	1293, 7 mars = 64.
1257, 12 mai = 93.	1293, avant le 19 juillet = 141.
1257, mai = 97 et 111.	1293, 19 juillet = 142 et 143.
1258, 24-31 mars, ou 1259, mars = 61.	1293 ou 1294, 3 avril = 99.
1258 ou 1259 = 63.	1295, novembre = 57.
1260, septembre = 135.	1296, août = 59.
1260, 6 décembre = 94.	1296, 6 octobre = 82.
1261, 5 août = 95.	1296, 12 octobre = 83.
1262, 22 septembre = 50.	1296, 14 octobre = 84.
1264, mai = 98.	1297, 6 février = 58.
1265, mars = 112.	1298, 14 novembre = 145.
1266, 8 novembre = 42.	1299, mars = 102.
1268, décembre = 136.	1299, 31 juillet = 103.
1269, 6 juin = 53.	1299, 15 août = 3.
1270, 19 juin = 99.	1300, 16 mars = 62.
1273, janvier = 101.	1301, août = 148.
1275, 14-30 avril, ou 1276, 1 ^{er} - 4 avril = 66.	1308, 28 septembre = 65.
1276, juillet = 67.	1309, juin = 113.
1276, septembre = 144.	1309, août = 105 et 114.
1277, 12 mai = 54.	1310, 11 janvier = 106.
1277, 21 octobre = 88.	1310, 28 janvier = 78 et 79.
1277, octobre = 87.	1310, janvier = 77 et 115.
1278, 16 juin = 90.	1310, 4 juin = 1.
1278, juin = 89.	1310, octobre = 104.
1280, 16 juin = 96.	1310 = 85.
1280, septembre = 52.	1311, 11 mars = 80.
	1311, 16 mars = 81.
	1311, 17 mars = 131.
	1311, 20 mars = 86.

Analyses des actes ³¹⁾

1. — 1310, 4 juin. Au nom des francs hommes de la cour d'Arras, Thomas Brandons, bailli, reconnaît au prieur d'Aubigny le droit de basse justice à Izel, contesté par la dame de Lens. — F^o *7r^o et v^o ³²⁾.

2. — 1228, décembre. En échange d'une redevance annuelle d'un muid d'avoine, Hues de Châtillon, comte de St-Pol, accorde

³¹⁾ An. = analyse; Ed. = édition; Me. = mention; Tr. = traduction.

³²⁾ Cet acte ainsi que les deux suivants sont une addition au cartulaire et sont transcrits sur les feuillets de tête primitivement non numérotés.

aux habitants de Gouy-en-Ternois une charte-loi semblable à celle de St-Pol. — F^{os} *7v^o et *8.

3. — 1299, 15 août. Jean, évêque de Thérouanne, divise en deux la paroisse de Monchiet et élève au rang de paroisse la chapelle de Boyaval. — F^o *8r^o et v^o.

4. — S. d. [1133-1138] ³³⁾ Alvisé, évêque d'Arras, confirme la donation de l'église d'Aubigny au Mt-St-Eloi par Hugues III Candavène et ses fils. — F^o 1. — Me. : Cardevacque, 196, n° XVII ; Feuchère, 47.

5. — S. d. [1133-1138]. Enguerrand, comte de St-Pol, fils de Hugues III Candavène, confirme la donation précédente. — F^o 1v^o. — Ed. : Cardevacque, 198, n° XXI (liste des témoins incomplète).

6. — S. d. [1133-1138]. Thierry d'Alsace, comte de Flandre, approuve la donation de Hugues III Candavène et de ses fils. — F^{os} 1 v^o et 2. — Ed. : Miraeus et Foppens, *Opera diplom.*, IV, 198 (liste des témoins incomplète).

7. — S. d. [1168 ? - 1172 ?] ³⁴⁾ Philippe d'Alsace, comte de Flandre, approuve la confirmation de son père Thierry concernant la donation d'Aubigny au Mt-St-Eloi. — F^o 2 r^o et v^o.

8. — Reims, 1158. — Samson, archevêque de Reims et légat du St-Siège, confirme la possession par le Mt-St-Eloi du prieuré d'Aubigny et de ses appendances. — F^{os} 2 v^o et 3.

9. — Pise, 1136, 25 décembre, - 1137, 13 février ³⁵⁾. Le pape

³³⁾ Le problème de la datation de cet acte et des deux suivants a été étudié par E. BROUETTE, *Note sur la date d'une charte de Thierry d'Alsace*, dans le *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de la Morinie*, t. XIX, 1959, pp. 212-217.

³⁴⁾ Le sénéchal Hellin qui vient en tête de la liste des témoins apparaît dans les actes à partir de 1172 (H. Coppieters-Stochove, *Régestes de Philippe d'Alsace, comte de Flandre*, dans *Handelingen der Maatschappij van Geschied- en Oudheidkunde te Gent*, t. VI, 1906-7, p. 40). Cependant l'absence du titre de comte de Vermandois, dont Philippe use régulièrement dès qu'il hérite de ce territoire, fait supposer que l'acte fut rédigé avant 1163/4. Par contre, Philippe ne parle pas de son père comme défunt : « bone memorie ». Thierry mourut en 1168, mais son fils fut associé au gouvernement de la Flandre en 1157. Ces éléments peu concordants, voire opposés, rendent difficile une affirmation précise sur la date de l'acte. Mais si l'on songe qu'il est malaisé de tirer parti d'un argument *e silentio* de titulature, c'est une conjecture possible de situer cette confirmation des années 1168-1172.

³⁵⁾ Tel qu'il est rédigé, le libellé de la date contient des éléments qui posent un problème de chronologie. La septième année du pontificat d'Eugène III qui est le nom du pape inscrit dans la copie du cartulaire, ne correspond pas à 1137 mais

Innocent II (?) met sous la protection du St-Siège les donations faites au Mt-St-Eloi. — F^o 3 r^o et v^o. — Ed. : Pflugk-Harttung, I, 205, n^o 272 ; Ramackers, 79, n^o 29.

10. — S. d. [1154-1159]. Le pape Adrien IV confirme toutes les donations faites au Mt-St-Eloi et les met sous la protection du St-Siège. — F^{os} 3 v^o à 4 v^o. — Me. : Cardevacque, 198, n^o XXII ; Jaffé-Löwenfeld, II, 134, n 10418.

11. — Latran, 1178, 30 mai ³⁶). Le pape Alexandre III confirme lesdites possessions et les met sous la protection du St-Siège. — F^{os} 4 v^o à 6. — Ed. : Ramackers, 149, n^o 91.

12. — Autun, 1147, 9 août. Le pape Eugène III confirme au Mt-St-Eloi la possession de l'église d'Aubigny. — F^o 6. — Ed. : Pflugk-Harttung, I, 195, n^o 212.

13. — S. d. [1166-1173] ³⁷). André de Paris, évêque d'Arras, confirme au Mt-St-Eloi la possession de l'église d'Aubigny. — F^{os} 6 à 7. — Ed. : Cardevacque, 200, n^o XXIII (sans date et avec une liste de témoins incomplète).

14. — S. d. [1155-1158/9] ³⁸). Milon I^{er}, évêque de Thérouanne, fait savoir que Baudouin d'Averdoingt a restitué intégralement une prébende d'Aubigny qu'il détenait indûment. — F^o 7 r^o et v^o. — Me. : Bled, I, 144, n^o 700.

15. — Arras, 1160, 7 septembre. Dans un conflit entre le Mt-St-Eloi et Baudouin d'Averdoingt au sujet d'une prébende de l'église d'Aubigny, Eudes, cardinal et légat du St-Siège, fait droit à l'abbaye en dépit de prétendus liens de famille du premier nommé avec les donateurs primitifs. — F^{os} 7 v^o et 8. — Ed. : Ramackers, 103, n^o 48.

16. — 1191, 8 avril. Pierre, évêque d'Arras, fait savoir que

à 1148 et, en cette année, le pape ne fit pas de séjour à Pise. Si l'on garde le nom du pontife, il faut supposer deux erreurs de la part du copiste : la date de lieu et la date de temps. C'est l'avis de son premier éditeur. Nous penchons à croire que c'est plutôt le nom du pape qui est erroné.

³⁶) Selon une note de la Bibliothèque Nationale, coll. Moreau, t. 82, f^o 14. Cfr *Neues Archiv*, t. VII, 1882, p. 107.

³⁷) André de Paris ayant été évêque d'Arras de 1161 à 1173 et Eustache ayant présidé aux destinées du Mt-St-Eloi de 1166 à 1181, il est possible de dater cette chartre de 1166 à 1173 comme années extrêmes.

³⁸) Le doyen Erembaud, témoin à l'acte, apparaissant dans les diplômes à partir de 1155 et Milon I^{er} étant mort en 1158/9, il est possible de dater cet acte de 1155 à 1158/9. Cfr Bled, I, 20, et Gams, *Series episc.*, 521.

Baudouin, chevalier de Beaufort, et ses fils renoncent à leurs droits sur une prébende de l'église d'Aubigny en faveur du Mt-St-Eloi. — F^o 8.

17. — 1192, juillet. Lambert, évêque d'Arras, fait savoir qu'Enguerrand, chevalier de Malonnoy, renonce à une rente annuelle de 2 « calcax » en faveur du prieuré d'Aubigny. — F^o 8 v^o.

18. — S. d. [1181-1185]. Le pape Lucius III confirme au Mt-St-Eloi les privilèges qui lui ont été accordés par ses prédécesseurs. — F^{os} 8 v^o à 10. — Ed. : Ramackers, 185, n^o 131.

19. — Tours, 1162, 9 novembre. Le pape Alexandre III fait savoir qu'il considère comme terminé le conflit opposant le Mt-St-Eloi et Baudouin d'Averdoingt à propos d'une prébende d'Aubigny ³⁹⁾. — F^o 10. — Ed. : Ramackers, 107, n^o 51.

20. — Arras, 1181. Frénaud, évêque d'Arras, reconnaît l'appartenance de l'église d'Aubigny au Mt-St-Eloi en qualité de prieuré. — F^{os} 10 et 11. — Ed. : Cardevacque, 204, n^o XXIX.

21. — 1181. Guillaume de Champagne, archevêque de Reims et cardinal de Ste-Sabine, vidime l'acte précédent. — F^{os} 11 et 12.

22. — Vérone, 1185, 3 mars. Le pape Lucius III approuve le règlement du litige qui séparait Frénaud, évêque d'Arras, et le Mt-St-Eloi à propos des paroisses du Mt-St-Eloi, de Scavy-Berlette et de Rebreuve. — F^o 10 v^o.

23. — Vérone, 1186, 16 avril. Le pape Urbain III, informé des difficultés que soulevait l'évêque d'Arras au sujet de la libre possession d'Aubigny par le Mt-St-Eloi, affirme à nouveau la propriété du prieuré par cette abbaye et en rappelle le statut. — F^{os} 10 v^o et 11.

24. — Vérone, 1186, 18 avril. S'adressant à Pierre, évêque d'Arras, le pape Urbain III s'étonne de le voir bénir le prieur d'Aubigny en qualité d'abbé et forcer des religieux du Mt-St-Eloi à lui obéir, alors que le prieuré appartient au Mt-St-Eloi. Le pape enjoint à l'évêque d'absoudre ceux qu'il a poursuivis des peines canoniques et affirme que le religieux bénit en qualité d'abbé a gravement porté atteinte à ses devoirs envers l'abbé du Mt-St-Eloi. — F^o 11 r^o et v^o. — Ed. : Ramackers, 213, n^o 158.

25. — Vérone, 1186, 18 avril. Le pape Urbain III relève l'abbé et les religieux du Mt-St-Eloi de l'excommunication portée contre eux par l'évêque d'Arras, autorise le port de la mitre par l'abbé et

³⁹⁾ Cfr actes 14, 15 et 16.

confirme l'abbaye dans la possession du prieuré d'Aubigny. — F^{os} 11 v^o à 14. — Ed. : Ramackers, 184, n^o 130.

26. — Vérone, 1186, 18 avril. Le pape Urbain III fait connaître la décision ci-dessus à Guillaume, archevêque de Reims et cardinal de Ste-Sabine. — F^o 14 v^o. — Ed. : Ramackers, 215, n^o 160.

27. — Vérone, 1186, 18 avril. Le pape Urbain III enjoint au prieur d'Aubigny bénit par l'évêque d'Arras de rester sous l'obédience de l'abbé du Mt-St-Eloi. — F^{os} 14 v^o et 15. — Ed. : Ramackers, 213, n^o 157.

28. — Vérone, 1186, 20 avril. Le pape Urbain III confirme les possessions du Mt-St-Eloi. — F^{os} 15 à 18. — Ed. : Ramackers, 211, n^o 156.

29. — Vérone, 1186, 25 avril. Le pape Urbain III fait savoir au chapitre d'Arras qu'en dépit des efforts de ce chapitre représenté à Rome par maître A., chanoine d'Arras, le prieuré d'Aubigny doit resté attaché comme tel au Mt-St-Eloi. — F^o 18 r^o et v^o. — Ed. Ramackers, 221, n^o 163.

30. — 1186, 11 mai. Le pape Urbain III s'adresse à Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, cardinal de Ste-Sabine et légat du St-Siège, afin qu'il signifie au chapitre d'Arras qu'il ne tolère aucun trouble dans la paisible possession par le Mt-St-Eloi du prieuré d'Aubigny. — F^{os} 18 v^o et 19. — Ed. : Ramackers, 222, n^o 164.

31. — 1186. — Guillaume de Champagne susdit fait savoir aux religieux du Mt-St-Eloi qu'en dépit des agissements de Pierre, évêque d'Arras, le prieuré d'Aubigny restera sous la dépendance de l'abbaye. — F^o 19 r^o et v^o.

32. — Arras, 1186. Pierre, évêque d'Arras, confirme au Mt-St-Eloi la possession du prieuré d'Aubigny. — F^{os} 19 v^o et 20.

33. — 1193. Baudouin Miette, seigneur d'Aubigny, vidime un acte non daté d'André, évêque d'Arras, en faveur du Mt-St-Eloi et se rapportant à la possession du prieuré d'Aubigny par cette abbaye ⁴⁰⁾. — F^{os} 20 v^o à 21 v^o.

34. — S. d. [1193-1203]. Pierre, évêque d'Arras, vidime l'acte précédent. — F^{os} 21 v^o et 22.

35. — Velletri, 1183, 9 mars. Le pape Lucius III déclare que le domaine d'Aubigny ne peut être placé en interdit du fait des deux

⁴⁰⁾ Cfr n^o 13.

propriétaires laïques du domaine. — F^o 22 r^o et v^o. — Ed. : Pflugk-Hartung, I, 309, n^o 351.

36. — S. d. [1174-1186 ?] ⁴¹⁾. Hugues IV, comte de St-Pol, fait savoir que la femme de Baudouin Morau et ses enfants ont vendu au prieuré d'Aubigny une partie d'un manse sis à proximité de la « curtis » du prieuré et qu'ils tenaient du comte Hugues. — F^o 22 v^o.

37. — 1190. Le même fait donation au prieuré d'Aubigny d'un chemin qui, à travers son verger, se dirige vers l'église et d'un autre allant du monastère au manse dit Helvide. — F^{os} 22 v^o et 23.

38. — 1219, mai. Moyennant une rente annuelle d'un chapon, Gauthier de Châtillon, comte de St-Pol, fait donation au prieuré d'Aubigny d'un chemin allant de son vivier à la ferme du monastère. — F^o 23.

39. — 1219, mars (n. st.). Hugues Tacon d'Aubigny, seigneur d'Orville, fait donation au prieuré d'un chemin qui dessert la ferme du monastère. — F^o 23 r^o et v^o.

40. — 1240, juin. Hugues de Châtillon, comte de St-Pol et de Blois, fait donation au prieuré d'Aubigny d'un chemin allant de la cour de l'église au vivier de Jean d'Ambrines, chevalier. — F^{os} 23 v^o et 24.

41. — 1240, juin. Jean d'Ambrines, chevalier, fait donation au prieuré d'Aubigny d'un chemin allant de la cour de l'église du monastère à son propre vivier ⁴²⁾. — F^o 24.

42. — 1266, 8 novembre. Guy de Châtillon, comte de St-Pol, reconnaît n'avoir aucun droit sur les hôtes d'Aubigny. — F^o 24 r^o et v^o.

43. — 1220, mai. Elisabeth de Châtillon, fait donation au prieuré d'Aubigny d'un chemin permettant le passage devant la porte du monastère. Les religieux seront tenus à une rente annuelle d'un chapon. — F^o 25.

44. — 1246, octobre. Jean d'Ambrines, seigneur de Wignacourt, moyennant une rente annuelle de 40 sous parisis, fait donation au prieuré d'Aubigny d'un vivier situé près du monastère. — F^o 25 r^o et v^o.

45. — 1426, octobre Le même fait donation au prieuré d'Aubigny d'un second vivier moyennant une rente d'égal import. — F^{os} 25 v^o et 26.

⁴¹⁾ Sur les termini cfr P. FEUCHÈRE, *Les origines du comté de St-Pol*, dans *Revue du Nord*, t. XXXV, 1953, p. 138, note 2.

⁴²⁾ Cfr n^o 40.

46. — 1246, octobre. L'official d'Arras vidime l'acte précédent. — F^{os} 26 v^o et 27.

47. — 1247 (?), 27 (?) juillet ⁴³⁾. Jacques de Dinant, évêque d'Arras, vidime l'acte de donation de Jean d'Ambrines ⁴⁴⁾. — F^o 27 r^o et v^o.

48. — 1251. R., official d'Arras, fait savoir que Marguerite Li Escremisseres a fait donation au prieuré d'Aubigny de 2 mencaudées de terre sises à Aubigny. — F^{os} 28 v^o et 29.

49. — 1240, 12 novembre. Arnulphe, official d'Arras, fait donation au prieuré d'Aubigny d'une maison et d'un mense sis près du monastère. F^o 29 r^o et v^o.

50. — 1262, 22 septembre. W., doyen, et le chapitre d'Arras s'en remettent à la décision de Mathieu Fampoux, religieux du Mt-St-Eloi, et de Pierre Naradin, chapelain du chapitre, pour régler le différend entre le chapitre et l'abbaye au sujet d'une dîme de 3 mencaudées de terre à Villers-Brûlin et à Caucourt. — F^o 29 v^o.

51. — 1242, novembre. Arnulphe, official d'Arras, accorde la moitié de la dîme contestée à chacune des parties ⁴⁵⁾. — F^{os} 29 v^o et 30.

52. — 1280, septembre. Dans un différend qui opposait le prieuré d'Aubigny et Jean, prêtre de Basly, au sujet de la dîme à percevoir sur 15 mencaudées de terre à Cambligneul, l'official d'Arras reconnaît le bien-fondé de la revendication du prieuré. — F^o 30 r^o et v^o.

53. — 1269, 6 juin. Nicolas Brochardi, prêtre de Béthune et official d'Arras, constate que depuis longtemps les reliques de s. Kilien n'ont plus été exposées à la vénération parce que cette exaltation a fait l'objet d'abus. Il défend de s'emparer de ces reliques sous peine d'excommunication. — F^{os} 30 v^o et 31.

54. — 1277, 12 mai. L'official d'Arras porte l'acte précédent à la connaissance du clergé de la chrétienté d'Aubigny. — F^o 31 r^o et v^o.

55. — 1281, octobre. Etienne, abbé du Mt-St-Eloi, fait savoir que Marguerite d'Anvin a fait donation au prieuré d'Aubigny d'une

⁴³⁾ L'acte est daté, par erreur semble-t-il, de 1245 (cfr l'acte n^o 45 daté d'octobre 1246 et qui doit être antérieur). Sans doute le mot *quinto* a-t-il été écrit à la place de *septimo*.

⁴⁴⁾ Cfr n^o 45.

⁴⁵⁾ Cfr n^o 50.

terre de 3 mencaudées sise au lieu dit *As Forières* et d'une autre d'une mencaudée et demie sise au jardin d'Hugues Drouart. — F^{os} 31 v^o et 32.

56. — 1286, novembre. Moyennant célébration annuelle de son obit, Guy de Châtillon fait donation au Mt-St-Eloi d'une rente annuelle de 60 sous parisis à prendre sur la taverne d'Aubigny. — F^o 32 r^o et v^o.

57. — 1295, novembre. Jakemes de Châtillon, seigneur de Lens et de Condé, exempté de toute redevance les biens que le Mt-St-Eloi possède sur son fief d'Aubigny. — F^{os} 32 v^o et 33.

58. — 1297, 6 février (n. st.). Le même fait savoir que Maielius, chevalier, seigneur de Tincques, a été condamné par sentence de l'official d'Arras à payer chaque année au Mt-St-Eloi une rente de 19 mencaudées de blé. — F^o 33 r^o et v^o.

59. — 1296, août. Maielus, chevalier, seigneur de Tincques, reconnaît devoir au prieuré d'Aubigny une rente annuelle de 19 mencaudées de blé. — F^{os} 33 v^o et 34.

60. — 1256, novembre. Dreux d'Ambrines, seigneur de Wilencourt, et l'abbé et les religieux du Mt-St-Eloi font un échange de biens. Le premier donne un vivier d'un revenu de 40 sous parisis et des terres libres du droit de terrage. Les seconds donnent diverses rentes d'un montant de 15 livres parisis. — F^o 34 r^o et v^o.

61. — 1258, 24-31 mars ou 1259, mars. Jacques de Dinant, évêque d'Arras, vidime un acte du 24-31 mars 1258 ou mars 1259 de l'abbesse de La Brayelle d'Annay, par lequel celle-ci reconnaît tenir du prieuré d'Aubigny 19 mencaudées de terre moins 8 petites verges de terre sises à Wadelincourt. — F^{os} 34 v^o et 35.

62. — 1300, 16 mars. Servais de Guez, abbé du Mt-St-Eloi, fait savoir que Sara de Clocamps, moyennant célébration annuelle de son obit, a fait donation au prieuré d'Aubigny de la moitié de 3 mencaudées de terre au lieu dit *Au Sart* à Aubigny. — F^{os} 35 v^o et 36.

63. — S. d. [vers 1258 ou 1259] ⁴⁶⁾. L'abbesse de La Brayelle d'Annay reproduit l'acte ci-dessus de Jacques de Dinant, évêque d'Arras ⁴⁷⁾. — F^o 36.

64. — 1293, 7 mars (n. st.). R., official d'Arras déclare que les terres et les biens du prieuré d'Aubigny sont libres de toute redevance vis-à-vis de la commune d'Aubigny. — F^o 36.

⁴⁶⁾ L'acte n'est que partiellement transcrit.

⁴⁷⁾ Cfr n^o 62.

65. — 1308, 28 septembre. L'official d'Arras vidime l'acte précédent. — F^o 36 r^o et v^o.

66. — Arras, 1275, 14-30 avril, ou 1276, 1^{er}-4 avril. Le Mt-St-Eloi est mis en pleine propriété des dîmes de Savy et d'Agnières vendues par Hugues Tacon et Dreux d'Ambrines respectivement pour 740 et 220 livres parisis. — F^{os} 37 à 38.

67. — 1276, juillet. Robert, comte d'Artois, vidime l'acte précédent. — F^o 38 r^o et v^o.

68. — S. d. [1142-1162 ?] ⁴⁸⁾. — Enguerrand, comte de St-Pol, confirme la donation par sa mère au Mt-St-Eloi de la dîme de Tilloy-lez-Hermaville. — F^o 38 v^o.

69. — 1216, janvier (n. st.). Moyennant la somme de 40 marcs, Robert, seigneur de Bailleul, fait donation au prieuré d'Aubigny de deux parties de la dîme de Tilloy-lez-Hermaville. — F^{os} 38 v^o et 39.

70. — 1216, mai. Raoul de Neuville, évêque d'Arras, vidime l'acte précédent. — F^o 39.

71. — 1240, 25 juillet. Arnulphe, official d'Arras, met le Mt-St-Eloi en possession de diverses rentes contestées par Michel, prêtre de Savy. — F^{os} 39 à 40.

72. — 1240, 25 juillet. Le même déclare que les oblations et les menues dîmes de Savy seront désormais inféodées au Mt-St-Eloi par le prêtre de Savy moyennant une rente annuelle de 8 livres parisis. — F^o 40 r^o et v^o.

73. — 1285, août. L'official d'Arras fait savoir que Jean et Pierre, habitants de Savy, reconnaissent être tenus envers le Mt-St-Eloi au paiement de la dîme de cresson s'élevant à onze portions. — F^o 40 v^o.

74. — 1214, décembre. Raoul de Neuville, évêque d'Arras, déclare que le Mt-St-Eloi aura droit aux deux tiers des petites dîmes et des oblations de l'autel de Lignereuil et le desservant à un tiers ; à Givenchy l'abbaye et le desservant auront chacun la moitié. Pour la dîme du blé, l'abbaye aura quinze parts et le prêtre six parts dans chaque paroisse. — F^{os} 40 v^o et 41.

75. — S. d. [1174-1186 ?] ⁴⁸⁾. Hugues IV, comte de St-Pol, approuve la création d'une église par Nicolas de Villers sur sa terre de Villers-Brûlin. — F^o 41 r^o et v^o.

76. — 1182. Frémaud, évêque d'Arras, confirme la donation précédente. — F^{os} 41 v^o et 42.

⁴⁸⁾ Cfr p. 508, note 41.

77. — 1310, janvier (n. st.). L'official d'Arras reconnaît au Mt-St-Eloi le droit à la dîme des pommes et autres fruits à Villers-Brûlin. — F^o 42 v^o.

78. — 1310, 28 janvier (n. st.) Baudouin Naree ayant contesté au Mt-St-Eloi la dîme des pommes de Villers-Brûlin ⁴⁹⁾, l'official d'Arras le condamne à 10 sous parisis d'amende et une indemnité de 31 sous et 4 deniers pour frais de justice. — F^{os} 42 v^o et 43.

79. — 1310, 28 janvier (n. st.). Le même condamne aux mêmes indemnités Crestelot le Goudalier. — F^o 43.

80. — 1311, 11 mars (n. st.). Jean Tyebaus et Marguerite de Tincques renoncent en faveur du prieuré d'Aubigny et par acte de Baudouin, doyen de la chrétienté d'Aubigny, aux dîmes des jardins, des fruits et de la laine à Villers-Brûlin. — F^{os} 43 v^o et 44.

81. — 1311, 16 mars (n. st.). Baudouin, doyen de la chrétienté d'Aubigny, condamne Jean Blehiet à payer au prieuré d'Aubigny la dîme des fruits et des légumes sur ses biens sis à Villers-Brûlin, soit une somme de 8 sous. — F^o 44 r^o et v^o.

82. — 1296, 6 octobre. L'official d'Arras fait savoir que ce sont les échevins et le prêtre d'Aubigny qui sont tenus à la four-niture et à la réfection de la cloche de l'église paroissiale d'Aubigny. — F^o 44 v^o.

83. — 1296, 12 octobre. Le même fait savoir que les échevins d'Aubigny sont tenus, sous peine d'excommunication et avant la St-André prochaine, de réparer la cloche paroissiale existante ou d'en fournir une nouvelle. — F^{os} 44 v^o et 45.

84. — 1296, 14 octobre. Le prêtre d'Aubigny fait savoir à l'official d'Arras qu'il a communiqué aux échevins d'Aubigny la sen-tence susdite. — F^o 45.

85. — 1310. Devant la négligence des échevins d'Aubigny, l'official d'Arras déclare qu'ils auront jusqu'au samedi après le 15 juillet pour venir s'expliquer devant lui au sujet de la cloche de l'église paroissiale ⁵⁰⁾. — F^o 45 r^o et v^o.

86. — 1311, 20 mars (n. st.). Le prêtre d'Aubigny fait savoir à l'official d'Arras que les échevins demandent un délai plus grand ⁵¹⁾. — F^o 45 v^o.

87. — 1277, octobre. Jean, chevalier, sire de Mingoval, fait

⁴⁹⁾ Cfr acte n^o 77.

⁵⁰⁾ Cfr actes n^{os} 82-84.

⁵¹⁾ Cfr acte n^o 85.

donation à la paroisse de Mingoval de 18 mencaudées et un quart de terre sises dans la paroisse. Ces terres lui doivent un cens de 6 sous parisis. — F^{os} 45 v^o et 46.

88. — Nivelles, 1277, 21 octobre. Robert, comte d'Artois, vidime l'acte précédent. — F^o 46 r^o et v^o.

89. — 1278, juin. Etienne, abbé du Mt-St-Eloi, fait savoir que Robert d'Houchin, chevalier, ayant acheté un alleu de 25 mencaudées à Houchin, en dote une chapellenie à y fonder à la collation dudit abbé. A la demande de celui-ci, l'évêque d'Arras reporte cette donation à l'église paroissiale de Mingoval et Villers-Brûlin appartenant au prieuré d'Aubigny. — F^{os} 46 v^o à 47 v^o.

90. — 1278, 16 juin 1278. Pierre, évêque d'Arras, vidime l'acte précédent. — F^o 46 v^o et 48.

91. — 1251, juin, R. de Houdain, official d'Arras fait savoir qu'Amelric du Metz, chevalier, a vendu au prieuré d'Aubigny tous les droits qu'il possédait sur 40 mencaudées de terre sises au Metz. — F^o 48 r^o et v^o.

92. — 1225, octobre. Barthélemy de Bailleul, chevalier, fait donation de deux rentes de 25 sous chacune, l'une à l'église de St-Nicolas-lez-Arras, l'autre à celle de St-Laurent-Blangy. — F^{os} 48 v^o et 49.

93. — 1257, 12 mai. Robert de Wailly, official d'Arras, fait savoir que suivant accord des parties, le prêtre de Warlincourt-les-Pas aura droit aux quatre cinquièmes des oblations et l'abbaye du Mt-St-Eloi à un cinquième. — F^o 49.

94. — 1260, 6 décembre. B. de Bapaume, official d'Arras, fait savoir que son arbitrage sur la dîme des joncs et de la nourriture des animaux d'Izel sera obligatoire avant la prochaine Purification sous peine de 20 livres parisis d'amende. — F^o 49 r^o et v^o.

95. — 1261, 5 août. Pierre, évêque d'Arras, fait savoir qu'Arnulphe de Boiry a reconnu avoir été présenté par l'abbé du Mt-St-Eloi, collateur du lieu, comme prêtre d'Aubigny et institué canoniquement par l'évêque. — F^{os} 49 v^o et 50.

96. — 1280, 16 juin. L'official d'Arras vidime un acte du 3 juin 1280 d'Henri de Condé, notaire impérial, vidimant à son tour un acte d'Etienne, abbé du Mt-St-Eloi, par lequel celui-ci déclare avoir été régulièrement élu par le chapitre abbatial et reconnu par le chapitre d'Arras. — F^o 50 r^o et v^o.

97. — 1254, mai. Guy, comte de Flandre, confirme la donation

au prieuré d'Aubigny par Robert, avoué d'Arras, de 20 bonniers à Bailleul. — F^o 51.

98. — Lille, 1264, mai. Robert, fils du comte de Flandre, confirme l'acte précédent. — F^o 51 r^o et v^o.

99. — Saint-Winoc, 1270, 19 juin. Robert, comte d'Artois, prend sous sa protection les personnes et les biens du Mt-St-Eloi. — F^o 51 v^o.

100. — 1293 ou 1294 (n. st.), 3 avril. Le même, prend sous sa protection les biens du Mt-St-Eloi. — F^{os} 51 v^o et 52. — An. : Cardevacque, p. 220, n^o LV.

101. — 1273, janvier (n. st.). Estevènes du Péage et Jean de Frémicourt, chevalier, font savoir que Robert, comte d'Artois, a reconnu que la haute justice d'Aubigny et de Bucquoy appartenait à Guy de Châtillon, comte de St-Pol. — F^o 52 à 55.

102. — 1299, mars (n. st.). L'abbaye d'Etrun et le prieuré d'Aubigny ayant un différend au sujet du relief d'un manse de terre sis à Puisieux, la première, bien qu'affirmant son droit, accepte de s'en remettre à des arbitres. — F^o 55.

103. — 1299, 31 juillet. A propos du relief indiqué dans l'acte précédent, Jean d'Auchy, prévôt du Mt-St-Eloi, et Jean Cousins, bailli du sire de Louez, déclarent que l'abbé du Mt-St-Eloi ou le prieur d'Aubigny n'y sont nullement tenus. — F^{os} 55 à 56.

104. — 1310, octobre. Servais, abbé du Mt-St-Eloi, annonce que son abbaye doit au prieuré d'Aubigny 12 mencaudées de blé de rente annuelle et 60 sous parisis sur 5 mencaudées de terre. En outre, l'abbaye devait lors de la bénédiction de chaque nouvel abbé 30 sous parisis pour le relief desdites 5 mencaudées. Il est décidé que l'abbaye sera libérée du paiement des rentes susdites, mais que le prieuré d'Aubigny tiendra en pleine propriété les 5 mencaudées de terre. — F^o 56 r^o et v^o.

105. — 1309, août. Marguerite, comtesse d'Artois, prend sous sa protection les personnes et les biens du Mt-St-Eloi. — F^o 57.

106. — Paris, 1310, 11 janvier (n. st.). Philippe IV le Bel prend sous sa protection les personnes et les biens du Mt-St-Eloi. — F^o 57.

107. — 1246, juin. 1246, juin. Les échevins d'Aubigny ordonnent à Drion d'Amiens de respecter les droits du prieuré concernant ses hôtes et ses tenanciers. — F^{os} 57 v^o et 58.

108. — 1292, 15 juin. L'abbesse de La Brayelle d'Annay reconnaît devoir 16 sous parisis de rente sur 10 mencaudées et demie de

terre. sises à Wandelincourt et tenues du prieuré d'Aubigny. — F^o 58 r^o et v^o.

109. — 1247, décembre. Marie, dame de Fiefs, et Enguerrand, sire de Béthonsart, son fils, font donation d'un manse et d'une maison à Béthonsart, de 8 mancaudées et demie de terre à Rochart et de 10 mancaudées de terre à Berles en vue de doter l'église de Béthonsart qui appartient au Mt-St-Eloi. — F^o 59 r^o et v^o. — Tr. : Cardevacque, p. 216, n^o L.

110. — 1247, décembre. Gauthier Lagan fait savoir que les mêmes ont assigné au Mt-St-Eloi en faveur de l'église de Béthonsart 8 mencaudées et demie de terre à Rogiersart relevant de lui-même. — F^{os} 59 v^o et 60. An. : Cardevacque, p. 217, n^o LI (avec fausse référence au f^o 49 v^o).

111. — 1257, mai. Guy, comte de Flandre, fait savoir que Robert, avoué d'Arras, a fait donation de 20 bonniers de terre sis à Bailleul au prieuré d'Aubigny. — F^o 60.

112. — 1265, mars (n. st.). Robert, fils aîné du comte de Flandre, confirme la donation précédente. — F^o 60 v^o.

113. — 1309, juin. Robert, comte de Flandre, confirme l'acte de son père Guy au sujet de la donation de Robert, avoué d'Arras, au prieuré d'Aubigny ⁵²⁾. — F^o 60 v^o.

114. — 1309, août. Enguerrand, évêque d'Arras, confirme la donation du même ⁵³⁾. — F^{os} 60 v^o à 61 v^o.

115. — 1309, janvier (n. st.). Jean de Nieppe, écuyer, débiteur de 6 livres parisis à l'égard du prieuré d'Aubigny, fait donation, pour se libérer, de 2 bonniers de terre à Bailleul. — F^{os} 61 v^o et 62.

116. — 1203, janvier (n. st.). R., archidiacre d'Arras, décide qu'à l'avenir le prieuré d'Aubigny possédera les deux tiers des revenus de l'église de Magnicourt-en-Comté et le curé le troisième tiers. — F^o 62. — An. : Cardevacque, p. 206, n^o XXXII (cette analyse attribue faussement l'acte à l'évêque d'Arras).

117. — 1243, janvier (n. st.). Asson, évêque d'Arras, et Jean de Bapaume, archidiacre d'Arras, décident qu'à l'avenir les droits d'oblation de l'église de Magnicourt-en-Comté seront partagés également entre le prêtre de la paroisse et le prieuré d'Aubigny. — F^o 62 r^o et v^o. — An. : Cardevacque, p. 212, n^o XLIII.

118. — Aubigny, 1223, 3 décembre. Hugues Bouteris, seigneur

⁵²⁾ Cfr n^o 111.

⁵³⁾ Cfr n^o 111.

de Bomy, fait savoir que Hugues de Roellecourt a vendu au Mt-St-Eloi les dîmes de Magnicourt-en-Comté et de Roellecourt tenues de lui. — F^{os} 62 v^o et 63. — An. : Cardevaque, p. 210, n° XXXVII.

119. — Etrun, 1232, 31 janvier. Asson, évêque d'Arras, fait savoir qu'Helvide, veuve d'Arnulphe de Magnicourt, et son fils Baudouin ont fait donation au prieuré d'Aubigny de 30 mencaudées de terre à Magnicourt moyennant une rente d'une mancaudée de blé et une autre de pois. — F^o 63 r^o et v^o.

120. — Aubigny, 1232, 11-30 avril, ou 1233, 1^{er}-2 avril (n. st.). G., doyen de la chrétienté d'Aubigny, fait savoir que Gualon, héritier d'Helvide, veuve d'Arnulphe de Magnicourt, approuve les donations de sa mère au prieuré d'Aubigny. — F^o 64.

121. — 1249, mars (n. st.). Ibert, sire de Magnicourt, et Alelme Lagan, chevalier, déclarent que le maire d'Aubigny est vilain du prieuré d'Aubigny et non franc homme du Mt-St-Eloi. — F^o 64 v^o.

122. — 1250, 8 juin. R., official d'Arras, fait savoir que Gauthier, maire de Magnicourt-en-Comté a échangé sa charge au prieuré d'Aubigny pour une durée de vingt ans contre une terre de 4 mancaudées. — F^{os} 64 v^o et 65.

123. — 1255, avril, ou 1256, 1^{er}-15 avril (n. st.). Robert, chevalier de Foncquevillers, sire de Beausart, vend une rente assise sur une terre à Hilbert, laquelle appartenait au prieuré d'Aubigny. — F^o 65 r^o et v^o.

124. — 1248, août. Guillaume, abbé de Loo, et Simon, abbé du Mt-St-Eloi, font un accord sur les juridictions d'un sart, d'une terre de 4 mencaudées et de dîmes. — F^{os} 65 v^o à 67 v^o.

125. — 1248, août. L'évêque d'Arras confirme l'acte précédent. — F^o 67 v^o.

126. — 1224, 13 décembre. Raoul de Neuville, évêque d'Arras, confirme la vente par Hugues Bouteris des dîmes de Magnicourt-en-Comté et de Roellecourt au Mt-St-Eloi. — F^o 67 v^o et 68. — Me : Cardevaque, p. 211, n° XXXVIII.

127. — 1257, 20 mars (n. st.). Robert de Wailly, official d'Arras, fait savoir que le prieur et les religieux de Boury reconnaissent le bien-fondé du Mt-St-Eloi à percevoir les deux tiers de la dîme de 15 mencaudées de terre, objet de la donation de Gilles, moine de Boury. — F^o 68.

128. — 1257, 20 mars ou avant ⁵⁴⁾ (n. st.). A., prieur de Boury,

⁵⁴⁾ La date de cet acte est conditionnée par celle de l'acte précédent.

et ses religieux reconnaissent le bien-fondé exposé dans l'acte précédent. — F^o 68 r^o et v^o.

129. — Arras, 1221, décembre. Ponce, évêque d'Arras, fait savoir que Baudouin de Fampoux a vendu sa dîme de Fampoux à l'abbaye du Mt-St-Eloi. — F^{os} 68 v^o et 69. — Tr. : Cardevacque, p. 208, n^o XXXV.

130. — 1243, juin. L'official d'Arras déclare que Baudouin de Rocourt, chevalier, n'hérite pas des biens que son père a donnés au Mt-St-Eloi. — F^{os} 69 à 70.

131. — 1311, 17 mars (n. st.). L'official d'Arras annonce que Jean Tavel reconnaît les droits du Mt-St-Eloi sur la dîme des prés de Magnicourt et qu'il sera excommunié si d'ici quinze jours il n'a pas satisfait aux exigences des religieux et au paiement de 35 livres parisis pour frais de justice. — F^o 70 v^o. — An. : Cardevacque, p. 207, n^o XXXIII (avec la date erronée de 1210).

132. — Lyon, 1246, 12 janvier. Le pape Innocent IV accorde aux religieux du Mt-St-Eloi l'exemption générale de péage et de tonlieu. — F^o 71. — An. : Cardevacque, p. 216, n^o XLVIII (avec la date fausse de 1245).

133. — Latran, 1256, 6 avril. Même exemption de la part du pape Alexandre IV. — F^o 71 r^o et v^o.

134. — Paris, 1240, juin. Même exemption de la part du roi Louis IX. — F^o 71 v^o.

135. — 1260, septembre. Même exemption de la part de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut. — F^{os} 71 v^o et 72.

136. — 1268, décembre. Même exemption de la part de Robert, comte d'Artois. — F^o 72.

137. — Mt-St-Eloi, 1234, 11 août. Guillaume, châtelain de St-Omer, accorde la libre circulation de 15 futailles de vin par an aux religieux du Mt-St-Eloi. — F^o 72 r^o et v^o. — An. : Cardevacque, p. 212, n^o XLII.

138. — 1238, juin. Pierre, évêque de Thérouanne, vidime l'acte précédent. — F^o 72 v^o. — An. : Cardevacque, p. 212, n^o XLII.

139. — 1235, 4 juin. Guillaume, chevalier, sire de Clarques, exempte les religieux du Mt-St-Eloi des droits de rouage sur les achats, ventes ou contrats effectués à St-Omer. — F^{os} 72 v^o et 73. — An. : Cardevacque, p. 212, n^o XLI.

140. — 1238, 9 juin. Pierre, évêque de Thérouanne, vidime l'acte précédent. — F^o 73.

141. — Paris, 1293, avant le 19 juillet ⁵⁵). Le roi Philippe IV le Bel exempté les religieux du Mt-St-Eloi de tout droit de winage dans son royaume. — F^o 73.

142. — Paris, 1293, 19 juillet. Le même confirme l'acte précédent. — F^o 73 v^o.

143. — Paris, 1293, 19 juillet. Le même fait savoir au bailli du Vermandois qu'il a à rembourser les religieux du Mt-St-Eloi des droits de winage perçus par lui sur leurs marchandises. — F^o 73 v^o.

144. — 1276, septembre. Ernould, comte de Guînes, exempté de tout droit de winage et de péage les marchandises destinées aux religieux du Mt-St-Eloi. — F^{os} 73 v^o et 74. — Ed. : Cardevacque, p. 219, n^o LIII (sans référence au feuillet).

145. — 1298, 18 novembre. Même exemption de la part de Guillaume, fils du comte de Flandre. — F^o 74.

146. — 1247, décembre. Même exemption de la part d'Euras de Noyelles, chevalier, sire de Ponturel. — F^o 74 r^o et v^o ⁵⁶).

147. — 1247, février (n. st.). Avec l'accord de l'abbé du Mt-St-Eloi, collateur, et en vue des besoins spirituels de Marie, dame de Fiefs, et de plusieurs autres, Fursy, évêque d'Arras, sépare l'église de Béthonsart de la paroisse de Sanié. — F^{os} 75 v^o et 76.

148. — 1301, août. Gérard, évêque d'Arras, confirme l'acte précédent et dote l'église Béthonsart : le prêtre de Sanié payera une rente annuelle de 50 sous parisis et celui de Béthonsart recevra au lieu du précédent le revenu de 64 sous et 8 deniers parisis d'une terre à Villers-Brûlin. — F^o 76 r^o et v^o.

149. — 1243, 11 février (n. st.). Richard ⁵⁷), abbé du Mt-St-Eloi, à la demande de Mathilde de Fiefs, dame de Béthonsart, autorise la création d'une église à Béthonsart et reconnaît que désormais le desservant de celle-ci jouira des oblations et des menues dîmes, à l'exception de la grosse dîme, le tout du consentement de l'évêque d'Arras. L'abbé du Mt-St-Eloi se réserve le droit de collation. — F^{os} 76 v^o et 77.

⁵⁵) La date de cet acte est conditionnée par celle de l'acte suivant.

⁵⁶) Entre cet acte et le suivant se trouve la liste des églises à la collation de l'abbé du Mt-St-Eloi.

⁵⁷) Mot barré, à la place une main du XIX^e siècle a écrit *Simon*.

Table des noms de lieux et de personnes

A

A., chanoine d'Arras, 29.
 A., prieur de Boury, 128.
 Adrien IV, pape, 10.
 AGNIÈRES, 66.
 Alexandre III, pape, 11, 19.
 Alexandre IV, pape, 133.
 Alvisé, évêque d'Arras, 4.
 Ambrines, Jean, chev., sire de Wignacourt, 40, 41, 44, 45, 47.
 Amiens, Drion d', 107.
 Anvin, Marguerite d', 55.
 Arnulphe, official d'Arras, 49, 51, 71, 72.
 ARRAS. — Evêques : 23, 25, 89, 90, 125, 149, Alvisé, André de Paris, Asson, Enguerrand, Frénaud, Fursy, Gérard, Jacques de Dinant, Pierre, Ponce, Lambert, Raoul de Neuville. — Officiaux : 45, 52, 54, 58, 65, 73, 77, 78, 79, 82, 83, 84, 85, 96, 130, 131, Arnulphe, B. de Bapaume, Nicolas Brocheti, R., R. de Houdain, Robert de Wailly. — Archidiacres : Jean de Bapaume, R. — Chapitre : 29, 30, 50, 96. — Doyen du chapitre : W. — Chapelain du chapitre : Pierre Naradin. — Chanoine : A. — Avoué : Robert. — Bailli : Thomas Brandon.
 ARTOIS. — Comte : Robert. — Comtesse : Marguerite.
 As Forières, lieu dit, 55.
 Asson, évêque d'Arras, 117, 119.
 AUBIGNY. — Eglise : 4, 12, 13, 14, 15, 16, 19, 20. — Prieuré : 7, 8, 17, 23, 25, 29, 30, 31, 32, 33, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 43, 44, 45, 49, 52, 55, 59, 61, 62, 64, 69, 81, 89, 91, 97, 102, 104, 108, 111, 113, 115, 116, 117, 122, 123. — Domaine du prieuré : 35. — Prieur : 1, 24, 27, 103. — Clergé de la chrétienté : 54. — Doyen de la chrétienté : Baudouin. — Paroisse : 101, 117. — Eglise paroissiale : 82. — Cloche paroissiale : 83, 85. — Prêtres : 82, 84, 86, Arnulphe de Boiry. — Seigneur : Baudouin Miette. — Maire : 121. — Echevins : 82, 83, 84, 85, 86, 107. — Hôtes : 42. — Taverne : 56.
 Auchy, Jean d', prévôt du Mt-St-Eloi, 103.
 Averdoingt, Baudouin d', 14, 15, 19.

B

BAILLEUL, 111, 115. — Sire : Robert.
 Bailleul, Barthélemy de, chev., 92.
 Bapaume, B. de, official d'Arras, 94.
 Bapaume, Jean de, archidiacre d'Arras, 117.
 BASLY. — Prêtre : Jean.
 Baudouin, chevalier de Beaufort, 16.

- Baudouin, doyen de la chrétienté d'Aubigny, 80, 81.
 Baudouin, fils d'Arnulphe de Magnicourt, 119.
 BEAUFORT. — Chev. : Baudouin.
 BEAUSART. — Sire : Robert, chevalier de Foncquevillers.
 BERLES, 109.
 BÉTHONSART, 109. — Eglise paroissiale : 109, 110, 147, 148, 149. —
 Sire : Enguerrand. — Dame : Mathilde de Fiefs.
 BÉTHUNE. — Prêtre : Nicolas Brochardi.
 Blehiet, Jean, 81.
 BLOIS. — Comte : Hugues de Châtillon.
 Boiry, Arnulphe de, prêtre d'Aubigny, 95.
 BOMY. — Sire : Hugues Bouteris.
 BOURRY. — Prieur : A. — Religieux : 127, 128, Gilles.
 Bouteris, Hugues, sire de Bomy, 118, 126.
 BOYAVAL. — Chapelle : 3.
 Brandons, Thomas, bailli d'Arras, 1.
 BRAYELLE D'ANNAY (LA). — Abbessse : 61, 63, 108.
 Brochardi, Nicolas, prêtre de Béthune et official d'Arras, 53.
 BUCQUOY, 101.

C

- CAMBLIGNEUL, 52.
 Candavène, Hugues III, 4, 5, 6.
 CAUCOURT, 50.
 Champagne, Guillaume de, archevêque de Reims et cardinal de
 Ste-Sabine, 21, 26, 30, 31.
 Châtillon, Elisabeth de, 43.
 Châtillon, Gauthier de, comte de St-Pol, 38, 42.
 Châtillon, Guy de, comte de St-Pol, 56, 101.
 Châtillon, Hues de, comte de St-Pol, 2.
 Châtillon, Hugues de, comte de St-Pol et de Blois, 40.
 Châtillon, Jakemes de, seigneur de Lens et de Condé, 57, 58.
 CLARQUES. — Sire : Guillaume.
 Clocamps, Sara de, 62.
 CONDÉ. — Sire : Jakemes de Châtillon.
 Condé, Henri de, notaire impérial, 96.
 Cousins, Jean, bailli du sire de Louez, 103.

D

- Dinant, Jacques de, évêque d'Arras, 47, 61, 63.
 Drouart, Hugues, 55.

E

- Enguerrand, chev. de Malonnoy, 17.
 Enguerrand, comte de St-Pol, 5, 68.
 Enguerrand, évêque d'Arras, 114.

Enguerrand, sire de Bethonsart, 109.
 Ernould, comte de Guînes, 144.
 Etienne, abbé du Mt-St-Eloi, 55, 89, 96.
 ETRUN, 102.
 Eudes, cardinal et légat du St-Siège, 15.
 Eugène III, pape, 11.

F

FAMPOUX, 129.
 Fampoux, Baudouin de, 129.
 Fampoux, Mathieu de, religieux du Mt-St-Eloi, 50.
 FIEFS. — Dame : Marie.
 FLANDRE. — Comtes : Guy, Philippe d'Alsace, Robert, Thierry d'Alsace. — Comtesse : Marguerite. — Fils du comte : Guillaume, Robert.
 FONCQUEVILLERS. — Chev. : Robert, sire de Beusart.
 Frémaud, évêque d'Arras, 20, 22, 76.
 Frémicourt, Jean de, chev., 101.
 Fursy évêque d'Arras, 147.

G

G., doyen de la chrétienté d'Aubigny, 120.
 Gauthier, maire de Magnicourt-en-Comté, 122.
 Gérard, évêque d'Arras, 148.
 Gilles, religieux de Boury, 127.
 GIVENCHY. — Autel et desservant : 74.
 Goudalier, Crestelot le, 79.
 GOUY-EN-TERNOIS, 2.
 Gualon, héritier d'Helvide, veuve d'Arnulphe de Magnicourt, 120.
 Guez, Servais de, abbé du Mt-St-Eloi, 62.
 Guillaume, abbé de Loo, 124.
 Guillaume, châtelain de St-Omer, 137.
 Guillaume, chev., sire de Clarques, 139.
 Guillaume, fils du comte de Flandre, 145.
 GUÎNES. — Comte : Ernould.
 Guy, comte de Flandre, 97, 111, 113.

H

HAINAUT. — Comtesse : Marguerite.
 Helvide, veuve d'Arnulphe de Magnicourt, 119, 120.
Helvide, Manse, 37.
 HILBERT, 123.
 HOUCHIN, 89.
 Houdain, R. de, official d'Arras, 91.
 Hugues IV, comte de St-Pol, 36, 37, 75.

I

Ibert, sire de Magnicourt, 121.

Innocent II, pape, 9.

Innocent IV, pape, 132.

IZEL. — Dîme de joncs et de la nourriture des animaux, 94. — Droits de basse justice. 1.

J

Jean, chev., sire de Mingoal, 87.

Jean, évêque de Théroouanne, 3.

Jean, habitant de Savy, 73.

Jean, prêtre de Basly, 52.

K

Kilien, saint. — Ses reliques : 53.

L

Lagan, Alelme, chev., 121.

Lagan, Gauthier, 110.

Lambert, évêque d'Arras, 17.

LENS. — Sire : Jakemes de Châtillon. — Dame : 1.

LIGNEREUIL. — Autel et desservant : 74.

LOO. — Abbé : Guillaume.

LOUEZ. — Bailli du seigneur : Jean Cousins.

Louis IX, roi de France, 134.

Lucius III, pape, 18, 22, 35.

M

MAGNICOURT-EN-COMTÉ, 116, 118, 119, 126, 131. — Sire : Ibert. — Maire : Gauthier.

Maielius, chev., sire de Tincques, 58, 59.

MALONNOY. — Chev. : Enguerrand.

Marie, dame de Fiefs, 109, 147.

Marguerite, comtesse d'Artois, 105.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, 135.

Mathilde de Fiefs, dame de Bethonsart, 149.

METZ, 91.

Metz, Amelric du, chev., 91.

Michel, prêtre de Savy, 72.

Miette, Baudouin, 33.

Milon I^{er}, évêque de Théroouanne, 14.

MINGOVAL, 87. — Eglise paroissiale, 89. — Sire : Jean.

MONT-SAINT-ELOI, 4, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 15, 16, 18, 19, 20, 23, 24, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 50, 56, 57, 58, 66, 68, 71, 72, 73, 74, 77, 78, 93, 99, 100, 105, 106, 109, 110, 118, 121, 126, 127, 129, 130,

131, 132. — Abbés : 25, 27, 60, 95, 103, 147, 149, Etienne, Richard, Servais de Guez, Simon. — Religieux, 25, 31, 60, 137, 139, 141, 143, 144, Mathieu Fampous. — Paroisse, 22.
Moreau, Baudouin, 36.

N

Naradin, Pierre, chapelain du chapitre d'Arras, 50.
Naree, Baudouin, 78.
Neuville, Raoul de, évêque d'Arras, 70, 74, 126.
Nieppe, Jean de, écuyer, 115.
Noyelles, Euras de, chev., sire de Pontruel, 146.

O

ORVILLE. — Sire : Hugues Tacon d'Aubigny.

P

Paris, André de, évêque d'Arras, 13, 33.
Péage, Estevenes du, 101.
Philippe d'Alsace, comte de Flandre, 7.
Philippe IV le Bel, roi de France, 106, 141.
Pierre, évêque d'Arras, 16, 24, 31, 32, 34, 95.
Pierre, évêque de Théroutanne, 138, 140.
Pierre, habitant de Savy, 73.
Ponce, évêque d'Arras, 129.
PONTUEL. — Sire : Euras de Noyelles.
PUISSIEUX, 102.

R

R., official d'Arras, 48, 64, 116, 122.
REBREUVE, 22.
REIMS. — Archevêques : Guillaume de Champagne, Samson.
Richard, abbé du Mt-St-Eloi, 149.
Robert, avoué d'Arras, 97, 111, 113.
Robert, chev. de Foncquevillers, sire de Beausart, 123.
Robert, comte d'Artois, 67, 88, 99, 100, 101, 136.
Robert, comte de Flandre, 113.
Robert, fils du comte de Flandre, 98, 112.
Robert, sire de Bailleul, 69.
ROCHART, 109.
Rocourt, Baudouin de, chev., 130.
ROELLECOURT, 118, 126.
ROGIERSART, 110.
Rollencourt, Hugues de, 118.

S

SAINT-LAURENT-BLANGY, 92.

SAINT-NICOLAS-LEZ-ARRAS, 92.

SAINT-OMER. — Châtelain : Guillaume.

SAINT-POL. — Comtes : Enguerrand, Gauthier de Châtillon, Guy de Châtillon, Hues de Châtillon, Hugues III, Candavène, Hugues IV. — Charte-loi, 2.

Samson, archevêque de Reims, légat du St-Siège, 8.

SANIÉ, 147. — Prêtre, 148.

SAVY, 66, 72. — Prêtre : Michel. — Habitants : Jean, Pierre.

SCAVY-BERLETTE, 22.

Servais, abbé du Mt-St-Eloi, 104.

Simon, abbé du Mt-St-Eloi, 124, 149.

T

Tacon d'Aubigny, Hugues, sire d'Orville, 39, 66.

Tavel, Jean, 131.

THÉROUANNE. — Evêques : Jean, Milon 1^{er}, Pierre.

Thierry d'Alsace, comte de Flandre, 6, 7.

TILLOY-LEZ-HERMAVILLE, 68, 69.

Tincques, Marguerite de, 80.

Tyebaus, Jean, 80.

U

Urbain III, pape, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.

V

VERMANDOIS. — Bailli, 143.

Villers, Nicolas de, 75.

VILLERS-BRÛLIN, 50, 75, 77, 78, 81, 148. — Eglise paroissiale, 75, 89.

W

W., doyen du chapitre d'Arras, 50.

WADELINCOURT, 61, 108.

Wailly, Robert de, official d'Arras, 93, 127.

WARLINCOURT-LEZ-PAS. — Prêtre, 93.

WIGNACOURT. — Sire : Jean d'Ambrines.

Emile BROUETTE,

Docteur en Phil. et Lettres.

Annexe

1

Reims, 1158

Samson, archevêque de Reims et légat du Saint-Siège, confirme la possession par le Mont-St-Eloi du prieuré d'Aubigny et de ses appendances (An. n° 8).

Ego, Sanson, divina miseratione Remorum archiepiscopus, Apostolice Sedis legatus, universis sancte Matris Ecclesie filiis tam futuris quam presentibus in perpetuum. Pastoralis regiminis sollicitudine commovemur universis filiis nostris curam diligenter impendere verum impensius eis qui se totos divitiis obsequiis manciparunt ne quis eos perturbet sed quietam et tranquillem vitam monitum pietate agere valeant providere. Propterea karissimis nostris in Monte Sancti Eligii canonicam vitam professis ecclesiam Beati Kiliiani Albigniaci olim laica manu mancipatam sed postea per manum pie memorie Alvisi, episcopi Attrebatensis, communis vite religioni assignatam et ut ab eisdem fratribus teneretur cum appenditiis suis per eundem episcopum illis traditam privilegioque suo in id ipsum assertam atque conformatam, hanc, inquam, ecclesiam nos quoque in prioratu perpetuo tenendam cum omnibus nichilominus appenditiis suis auctoritate metropolitana eis concedimus. Nomina vero appenditorum sunt hec : tota decima Albinaciensis parrochie et quadraginta hospites infra castrum manentes et altare de Yser cum appenditiis suis, Juvenchi et Liveroles cum tota decima, altare de Sanctis cum tota decima, altare de Savia, altare de Cambelin, altare de Maingnicourt, altare de Warlaincourt, partem decime de Alceel, furnum de Albigniaco. Igitur si qua ecclesiastica secularisve persona hanc nostre confirmationis paginam ausu temerario violare, infringere seu perturbare presumpserit, anathemathis vinculo se innodatum non dubitaverit. Hoc autem ut ratum et inconvulsum permaneat sigilli nostri impressione et probabilium virorum attestatione corroborari fecimus. S. Bartholomei, s. Bosonis, archidyaconorum, s. Drogonis, prepositi, s. Leonis, decani, s. Gregorii, cantoris, s. Henrici, s. Petri, s. Thome, presbitorum, s. Mathei, s. Heluini, s. Lecoldi, s. Stephani, thesaurarii, s. Herlondi, s. Petri, s. Milonis, s. Hilduini, subdyaconorum. Actum Remis anno Incarnati

Verbi M^oC^oL^oVIII^o, indictione VII^o, regnante Ludovico, Francorum rege, anno XXI^o, archiepiscopatus nostri anno XVIII^o, Robertus, cancellarius, recognovit, scripsit et subscripsit.

2

S. d. [1155 - 1158/9]

Milon I^{er}, évêque de Théroutanne, fait connaître la restitution d'une prébende d'Aubigny au Mont-St-Eloi par Baudouin d'Averdoingt (An. n^o 14).

Ego, Milo, Morinensis dictus episcopus, universis in Christo fidelibus in perpetuum. Notum sit tam presentibus quam futuris quod cum ecclesia Beati Killiani de Albiniano cum prebendis ecclesie canonicorum de Monte Sancti Eligii concessa fuerit et domini pape Eugenii scripto et auctoritate eidem ecclesie confirmata Balduino de Averdoingt quandam illi ecclesie de Albiniano scilicet prebendam sibi usurpavit, fructus eius vi rapuit, postea vero cum dominus papa negotii huius causam in presentia nostra terminandam auctoritate sua nobis iniurixisset et utraque pars ante nos sepe convenisset predictus Balduinus de Averdoingt tandem nostro et aliorum consilio acquievit prebendam quam usurpaverat fratribus de Monte Sancti Eligii libere reddidit fructus prebende quos abstulerat ex integro restituit cum tamen ex mandato domini pape Adriani prius propter ista a nobis excommunicatus fuerit. Huius rei testes sunt Erembaldus, decanus, Nicholaus, decanus, Balduinus de Milham, Johannes de Hupen, Nicolaus de Bouvelinghehem, magister Odo. Huius etiam recognitionis testes sunt Philippus, Milo, archidiaconi, Alulfus, canonicus.

3

S. d. [1168 ? - 1172 ?]

Philippe d'Alsace, comte de Flandre, approuve la confirmation de son père Thierry concernant la donation d'Aubigny au Mont-St-Eloi (An. n^o 7).

Philippus, Dei gratia Flandriarum comes, universis Ecclesie sancte filiis in perpetuum. Principalis excellentia provinciarum re-

gimen dignius administrat si religionem providet ecclesiis et quietem. Ideo pater meus comes Theodericus Hugoni Candavene et filiis eius Balduinoque Miete et filio eius postulantibus clementer annuens ecclesiam de Albiniaco quam ab eo in feodum eo usque tenuerant dedit ecclesie de Monte Sancti Eligii in perpetuum possidendam. Ego vero coram positis hominibus eiusdem Balduini et baronibus meis in presentia mea de donatione illa lecto patris mei privilegio eam cognovi et concessi et precepi sigilli mei impressione firmari et baronum meorum testimonio roborari quorum nomina sunt hec : Hellinus, dapifer, Reinaldus, castellanus, Eustachius, cubicularius, Galterus, castellanus de Courtrai, Raszo de Gavre, Bernardus de Rotbais, Hugo de Aqua, Rogerus de Landast, Cristianus de Strascele, Goifridus de Hamelaincourt, Guarnerus, nepos eius, Balduinus de Noella, Balduinus Librech, Gudo de Albi, Petrus de Meisnil et Rogerus, filius eius, Symon de Ambrisnia.

4

Décembre 1228

Hues de Châtillon, comte de Saint-Pol, accorde une charte-loi aux habitants de Gouy-en-Ternois (An. n° 2).

Jou, Hues de Casteillon, quens de Saint Pol, fach savoir a tous chiaus qui ceste presente carte esgarderont ke jou tous les homes de Goy ai quite de toute corowee sauf men droit et me iustice parmanablement. Jou ai octroye aussi as devant dis homes en le devant dite ville a avoir eskievins a le loy et a le coustume de Saint Pol. Li quel me drois feelment warderont et les fourfais de ce le ville a le loy et a le coustume de Saint Pol iugeront. Ces meismes fourfais renderont a mi et a mes hoirs. Pour les devant dites loy et coustume li devant dit home paieront a mi u a mes hoirs cascun an au nouvel un mui davaine a le grande mesure de Saint Pol, sauves toutes mes rentes et sauf men droit et toute me iustice sauve. Et pour chou ke toutes ces choses permaignent fermes et nient blecies, jou ai done ceste cartre enforcie du warnissement de men seel. Ce fu fait en lan del Incarnation nostre Signour mil deus cens et vint et huit ou mois de decembre.

5

Paris, juin 1240

Louis IX, roi de France, accorde aux religieux du Mont-Saint-Eloi, l'exemption générale des droits de péage et de tonlieu (An. n° 134).

Ludovicus, Dei gratia Francorum rex. Notum facimus universis tam presentibus quam futuris quod nos pietatis intuitu et pro remedio anime nostre et antecessorum nostrorum dilectis nostris abbati et conventui de Monte Sancti Eligii ordinis Sancti Augustini regia liberalitate concessimus ut de rebus suis quas ad proprios usus ducerent vel deferent seu duci facient aut deferri per terram vel aquam in propriis pedagiis nostris nullum pedagium, theloneum, pontagium, winnagium seu aliam quamcumque coustumam solvere teneantur sed ab omni exactione huiusmodi et coustuma liberi sunt in perpetuum et immunes. Quod ut ratum et stabile permaneat in futurum presentem paginam sigilli nostri fecimus impressione muniri. Actum Parisii anno Domini M^oCC^oLX^o mense iunio.

Philippe Dei gratia Flandiarum comes universis Ecclesie sancte filijs in perpetuum Principalis excellentie provinciarum re-